

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GIERES

23 mai 2011

L'an deux mille onze, le 23 mai à dix-neuf heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 17 mai 2011, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel ISSINDOU, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. PICCA, C. POLENTINI, G. PROSCHE-LEMAIRE, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, J-C. GUERRE-GENTON, M. ISSINDOU, B. LEBRUN, A. LEFORT, J. PAVAN, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Hélène MIOLLAN (Pouvoir à S. BRANON-MAILLET en date du 21/05/11)
Mme Marie-Françoise PELLEGRIN (pouvoir à C. TISON en date du 23/05/11)
M. Thierry BARON (Pouvoir à G. PROSCHE-LEMAIRE en date du 21/05/11)
M. Paul BERTHOLLET (Pouvoir à I. BEREZIAT en date du 19/05/11)
M. Jérôme DESMOULINS (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 21/05/11)
M. Habib EL GARES (Pouvoir à P. VERRI en date du 23/05/11)
M. Georges MORIN (Pouvoir à M. ISSINDOU en date du 22/05/11)
M. Ange PERCONTE (Pouvoir à J-C. GUERRE-GENTON en date du 23/05/11)

Absents excusés :

Mme Marion TENINGE et M. Claude SERGENT.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 28 mars 2011

Le procès verbal du conseil municipal du 7 février 2011 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Rapporteur : Christelle POLENTINI

DEL0029-10 Signature du marché relatif aux travaux d'aménagement de la Grand'rue

Afin de réaliser les travaux d'infrastructures pour l'aménagement de la Grand'rue (RD 523) sur la commune de Gières, une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics a été lancée.

Lot 01 : voirie et réseaux : entreprise EIFFAGE (sous-traitant : FILEPPI) pour un montant de :

- Tranche ferme : 194 606.60 € HT
- Tranche conditionnelle 1.1 : 43 889,80 € HT

- Tranche conditionnelle 1.2 : 66 697,50 € HT
- Tranche conditionnelle 1.3 : 37 833,00 € HT

Lot 02 : revêtement béton – Paysage : entreprise SPORTS ET PAYSAGES (en groupement avec SOLS ALPES) pour un montant de :

- Tranche ferme : 194 831,00 € HT
- Tranche conditionnelle 2.1 : 25 000,00 € HT

Lot 03 : éclairage et feux tricolores : entreprise GTP pour un montant de :

- Tranche ferme : 40 746,00 € HT
- Tranche conditionnelle 3.1 : 5 354,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants aux lots 01, 02 et 03 et de procéder à leur mise au point en vue de leur notification.

DEL0030-10 Demande de financement au Syndicat des énergies du département de l'Isère (SÉDI) pour les travaux d'éclairage public – Grande rue à Gières

M. le Maire informe l'assemblée que le SÉDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé au conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SÉDI pour les travaux d'éclairage public situés Grande rue. L'estimatif des travaux s'élève à 54 100 € HT.

De plus, le SÉDI propose un taux d'aide majoré lorsque le matériel installé répond à certains critères d'efficacité énergétique. Ce taux d'aide majoré est conditionné à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SÉDI.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à déposer une demande de financement auprès du SÉDI pour les travaux d'aménagement de la Grande rue à Gières et à signer une convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SÉDI et à engager les démarches nécessaires à l'obtention du taux majoré.

JEUNESSE

Rapporteurs : Michèle BREUILLÉ

DEL0031-10 Renouvellement d'une convention avec l'Association pour la promotion de l'action socio-éducative (APASE) pour le poste d'éducateur de rue

La commune de Gières s'est engagée, depuis plusieurs années, dans des actions éducatives et préventives. La ville de Gières et l'Association pour la promotion de l'action socio-éducative (APASE) ont signé une convention pour la mise en place d'une intervention éducative spécialisée. Cette convention a été conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2010. Le coût de cette opération pour une durée d'un an s'élève 38 476 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention.

SECTEUR SCOLAIRE**Rapporteurs : Michèle BREUILLÉ****DEL0032-10 Organisation de classe de découverte en 2011 : classe de CM2-Ecole primaire René Cassin**

Un projet de classe verte propose à une classe de CM2 de l'école primaire René Cassin un séjour « Course d'Orientation » du 6 au 11 juin 2011. Le coût du séjour s'élève à 6 989 € hors transport, pour les 27 élèves prévus. La participation des parents s'élève ainsi pour le séjour à 90 € par enfant. Le Conseil Général de l'Isère soutient les actions d'enseignement d'éducation physique et d'animations socioculturelles et peut dans ce cadre apporter une aide financière pour l'organisation de sorties scolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander au département l'attribution de subventions pour cette classe de découverte et à signer la convention avec l'organisme de séjour et tout document nécessaire.

PERSONNEL**Rapporteurs : Michel ISSINDOU****DEL0033-10 Recrutement de vacataires dans le cadre de l'opération « Jobs d'été »**

La commune de Gières reconduit pour la 16^{ème} année consécutive l'opération « Jobs d'été » qui permet à des jeunes giérois de travailler durant les mois d'été.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer des postes horaires vacataires sur la base du SMIC dans la limite du budget alloué.

DEL0034-10 Modification partielle du tableau des effectifs

Un agent a été inscrit sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'ingénieur par la Commission Administrative Paritaire du 30 juin 2009.

Il est proposé de supprimer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe et de créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet au 1^{er} juin 2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces modifications du tableau des effectifs.

DEL0035-10 Revalorisation du régime indemnitaire des personnels

Le conseil municipal de Gières a mis en place le régime indemnitaire en faveur de ses personnels le 7 juillet 2003 et l'a revalorisé le 30 mai 2005.

M. le Maire rappelle que le régime indemnitaire est un ensemble de primes créées par décrets qui s'appliquent à des grades différents avec des règles de fonctionnement propres.

La municipalité de Gières, dans un souci d'équité entre les filières et de transparence, a opté, après concertation avec le personnel, pour un système par niveaux de responsabilité permettant la reconnaissance de la fonction d'un agent quelque soit son grade.

Des négociations ont été entreprises avec les représentants du personnel courant 2010 et ont abouti à un accord en comité technique paritaire le 7 avril dernier.

Le conseil municipal, par 26 voix pour et 1 abstention, décide d'appliquer la présente délibération pour les agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la commune à compter de 2011.

CULTURE

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

DEL0036-10 Tarifs d'inscription à la bibliothèque municipale (année 2011-2012)

Il s'agit, comme chaque année, d'ajuster ces tarifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la grille tarifaire.

DEL0037-10 Tarifs de l'école municipale de musique (année 2011-2012)

- Tarif de prêt d'instruments pour les ateliers-découvertes (2011-2012).

Il s'agit de permettre aux nouveaux inscrits, âgés de 7 à 10 ans et s'inscrivant en 1^{ère} année de formation musicale, d'essayer 3 instruments dans l'année (1 par trimestre), avant de s'engager complètement dans l'apprentissage de l'un d'entre eux. Afin d'éviter aux familles l'achat d'instruments dont 2 ou 3 resteront ensuite inutilisés, il est proposé de les mettre à disposition des élèves concernés, moyennant le versement d'une somme de 42 € par an.

- Tarifs d'inscription à l'école municipale de musique (2011-2012).

Pour l'année 2010-2011, il est proposé au conseil municipal de maintenir 33,33 % pour les élèves giérois et de fixer le quotient familial « plafond » à 1 811 €.

Pour les élèves habitant les communes avec lesquelles une convention est signée, le tarif correspond au tarif plafonné giérois multiplié par deux.

Pour les élèves habitant les autres communes, le tarif appliqué est celui du prix de revient par élève.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tarif de prêt des instruments, valide le principe d'appliquer un taux d'effort de 33,33 % au quotient familial effectif pour les élèves giérois en 2010-2011, le plafond de 1 811 € ainsi que la tarification des élèves ne résidant pas sur Gières.

DEL0038-10 Tarifs des cartes et billets d'entrée pour les spectacles de la salle du Laussy (année 2011-2012)

Il est proposé au conseil municipal la mise à jour annuelle des tarifs des cartes et billets d'entrée pour les spectacles de la salle du Laussy pour la saison 2011-2012 augmenté de 2 % par rapport aux tarifs 2010-2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la nouvelle tarification pour les groupes scolaires ainsi que la grille des tarifs.

DEL0039-10 Tarifs de location de la Salle du Laussy pour la saison culturelle (année 2011-2012)

Dans le même cadre que la délibération précédente, le conseil municipal, à l'unanimité, adopter ces tarifs.

DEL0040-10 Tarifs de location des salles culturelles : Grange Michal, salle des fêtes et salle à vocation multiple (année 2011-2012)

Dans le même cadre que la délibération précédente, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs.

**AMÉNAGEMENT,
DÉVELOPPEMENT
DURABLE, ÉCONOMIE**

Rapporteur : Pierre VERRI

DEL0041-10 Eclairage public communal : approbation d'une charte incitative à la maîtrise de la pollution lumineuse et à l'économie d'énergie

Par délibération n°42-05 votée en séance du conseil municipal en date du 4 avril 2005, la Commune de Gières s'est engagée dans le Plan Climat Local, sur une période de 2005 à 2010, initialement lancé par la communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes-Metropole (La Métro) auprès de différents partenaires, privés et publics du territoire de l'agglomération grenobloise, afin de répondre aux enjeux de l'énergie et du climat. La commune de Gières a renouvelé son engagement dans cette démarche en signant par délibération n°094-09 adoptée en séance du conseil municipal en date du 23 novembre 2009, la charte d'engagement pour la période de 2009 à 2014

Dans le cadre d'un projet multipartenarial, la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) et la Métro ont élaboré une charte incitative en faveur d'un éclairage raisonné sur le territoire de l'agglomération. Aussi, la démarche de la FRAPNA et de la Métro concernant la charte incitative à la maîtrise de la pollution lumineuse et à l'économie d'énergie rentre tout à fait dans le cadre de la politique communale. Il est proposé au Conseil Municipal de signer cette charte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la charte incitative en faveur d'un éclairage raisonné sur le territoire de l'agglomération.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est abordée lors de cette séance publique.

☺ ☺ ☺

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 20h00.